

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 30 Novembre à 18h30 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Conseil Municipal du 4 Octobre 2021**
- 2) **Affaires communales**
Collecte et la validation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dans le cadre du service de Conseil en Energie Partagé (CEP)
Fonds départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel – CD 34 – Chambre d'agriculture 34
- 3) **Personnel communal**
Adhésion à la convention de participation pour le risque « santé »
Attribution de bon d'achat au personnel non titulaire de droit privé
- 4) **Budget Principal**
Exécution des dépenses d'investissement 2022 du budget principal en l'absence de budget primitif
Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (budget principal)
- 5) **Budget Eau-Assainissement**
Exécution des dépenses d'investissement 2022 du budget eau-assainissement en l'absence de budget primitif
Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (budget eau-assainissement)
- 6) **Sujets divers**
Règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Le port du masque est obligatoire lors de la séance du conseil municipal.

Fait à CREISSAN, le 23 Novembre 2021

Le Maire,




Laurent BRUNET